


# Création d'une société ou d'une organisation pour les ressortissants non suisses

Même sans passeport suisse, vous pouvez créer une société ou une autre organisation en Suisse. Cependant, vous devez remplir quelques conditions. En règle générale, une autorisation d'établissement ou de travail est nécessaire. Vous trouverez ici un bref aperçu:

## CRÉER UNE ENTREPRISE EN TANT QU'ÉTRANGER

Conditions pour créer une entreprise par des ressortissants étrangers :

Forme juridique	R ressortissants des Etats membres de l'UE/AELE	R ressortissants d'Etats tiers
<b>Raison individuelle &amp; Société en nom collectif</b>	Aucune résidence en Suisse n'est requise (Accord sur la libre circulation des personnes). Cependant, vous avez besoin d'un permis de séjour et votre entreprise a besoin d'une adresse en Suisse.  Les citoyens croates doivent clarifier les exigences avec l'office cantonal des migrations.	Une société ne peut être fondée que par des personnes qui remplissent les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Titulaires d'un livret C ou les époux ou enfants de personnes titulaires d'un livret C ou de citoyens suisse (le regroupement familial).</li> <li>• Déposer une demande correspondante auprès des autorités cantonales compétentes. Si la demande est acceptée par les autorités cantonales, l'entrepreneur reçoit au moins une autorisation d'établissement pour ressortissants d'Etats tiers (livret L) ou, dans le meilleur des cas, un permis de séjour (livret B).</li> </ul>
<b>Société à responsabilité limitée (Sàrl)</b>	La société doit pouvoir être représentée par une personne domiciliée en Suisse. Cette personne doit être un gérant ou un directeur. Elle doit avoir accès au registre des parts sociales. Par conséquent, cette personne doit être titulaire d'une autorisation d'établissement et de travail. Tous les autres membres de la direction et les associés peuvent venir de l'étranger et y vivre. Qu'ils soient citoyens de l'UE/AELE ou ressortissants des Etats tiers.	
<b>Société anonyme (SA)</b>	La société doit pouvoir être représentée par une personne domiciliée en Suisse. Cette personne doit être un gérant ou un directeur. Elle doit avoir accès au registre des parts sociales. Par conséquent, cette personne doit être titulaire d'une autorisation d'établissement et de travail. Tous les autres membres de la direction et les associés peuvent venir de l'étranger et y vivre. Qu'ils soient citoyens de l'UE/AELE ou ressortissants des Etats tiers.	
<b>Association</b>	Fondation fondamentalement possible.	
<b>Fondation &amp; Société coopérative</b>	La société doit pouvoir être représentée par une personne domiciliée en Suisse. Cette personne doit être un gérant ou un directeur. Elle doit avoir accès au registre des parts sociales. Par conséquent, cette personne doit être titulaire d'une autorisation d'établissement et de travail. Tous les autres membres de la direction et les associés peuvent venir de l'étranger et y vivre. Qu'ils soient citoyens de l'UE/AELE ou ressortissants des Etats tiers.	

**Informations complémentaires pour les entrepreneurs issues d'un Etat membre de l'UE/AELE:** [www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/savoir-pratique/creation-pme/creation-entreprise/ressortissants-etrangers/membres-ue-aele.html](http://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/savoir-pratique/creation-pme/creation-entreprise/ressortissants-etrangers/membres-ue-aele.html) 

**Informations complémentaires pour les entrepreneurs des Etats tiers:** [www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/savoir-pratique/creation-pme/creation-entreprise/ressortissants-etrangers/ressortissants-etats-tiers.html](http://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/savoir-pratique/creation-pme/creation-entreprise/ressortissants-etrangers/ressortissants-etats-tiers.html) 

## PERMIS DE SÉJOUR

Les conditions qui doivent être remplies pour séjourner en Suisse dépendent de la nationalité et du motif du séjour. Les autorités de migration de votre canton sont responsables de la délivrance des permis de séjour.

### Canton de Berne

Service des migrations du canton de Berne Ostermundigenstrasse 99B  
3006 Berne  
Tél. +41 31 633 53 15  
[www.pom.be.ch/pom/fr/index/migration.html](http://www.pom.be.ch/pom/fr/index/migration.html) [d](#) | [f](#)

Office de l'économie Conditions de travail Laupenstrasse 22  
3011 Berne  
Tél. +41 31 633 58 10  
[www.vol.be.ch/vol/fr/index/arbeit/auslaendische-erwerbstaetige.html](http://www.vol.be.ch/vol/fr/index/arbeit/auslaendische-erwerbstaetige.html) [d](#) | [f](#)

### Canton de Zurich

Office de l'immigration (Migrationsamt des Kantons Zürich) Berninastrasse 45  
Postfach 8090 Zürich  
Tél. +41 43 259 88 00  
[ma.zh.ch/internet/sicherheitsdirektion/migrationsamt/de/service/international.html](http://ma.zh.ch/internet/sicherheitsdirektion/migrationsamt/de/service/international.html) [d](#) | [f](#) | [e](#)

Office de l'économie et du travail (Amt für Wirtschaft und Arbeit) Walchestrasse 19  
Postfach 8090 Zürich  
Tél. +41 43 259 26 26  
[awa.zh.ch/internet/volkswirtschaftsdirektion/awa/en/home.html](http://awa.zh.ch/internet/volkswirtschaftsdirektion/awa/en/home.html) [d](#) | [e](#)

Votre canton ne figure pas sur la liste ? Vous trouvez plus d'informations ici:

[www.sem.admin.ch/sem/fr/home/ueberuns/kontakt/kantonale\\_behoerden/adressen\\_kantone\\_und.html](http://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/ueberuns/kontakt/kantonale_behoerden/adressen_kantone_und.html) [d](#)

## FORMES JURIDIQUES

Les quatre formes juridiques de sociétés les plus courantes en Suisse sont l'entreprise individuelle, la société en nom collectif, la société à responsabilité limitée (Sàrl) et la société anonyme (SA). Des informations supplémentaires sur les différentes formes juridiques peuvent être trouvées sous les liens suivants:

**Informations générales sur les formes juridiques :**  
[www.startbox.swiss](http://www.startbox.swiss) [d](#)  
[www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/savoir-pratique/creation-pme.html](http://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/savoir-pratique/creation-pme.html) [d](#)

**Comparaison des formes juridiques**  
Comparaison des formes juridiques (pdf) [d](#)

L'association, la fondation et la société coopérative sont d'autres formes juridiques. Une association peut aussi être une entreprise gérée selon l'usage commercial, mais dans un but idéal, avec la fondation, la fortune gagne son indépendance dans un but bien précis et la société coopérative place le développement et l'entraide économique au premier plan.

Liens utiles:

**Associations**  
[www.vitaminb.ch](http://www.vitaminb.ch) [d](#) | [f](#) | [e](#)  
[www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/savoir-pratique/creation-pme/creation-entreprise/choisir-une-forme-juridique/fondation.html](http://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/savoir-pratique/creation-pme/creation-entreprise/choisir-une-forme-juridique/fondation.html) [d](#)

**Fondations**  
[www.swissfoundations.ch](http://www.swissfoundations.ch) [d](#) | [f](#)  
[www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/savoir-pratique/creation-pme/creation-entreprise/choisir-une-forme-juridique/fondation.html](http://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/savoir-pratique/creation-pme/creation-entreprise/choisir-une-forme-juridique/fondation.html) [d](#)

**Coopératives**  
[www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/savoir-pratique/creation-pme/creation-entreprise/choisir-une-forme-juridique/societe-cooperative.html](http://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/savoir-pratique/creation-pme/creation-entreprise/choisir-une-forme-juridique/societe-cooperative.html) [d](#)